

Réalités éducatives des personnes immigrantes, des Autochtones et des personnes vivant avec un handicap

COMPTE RENDU DE LA JOURNÉE DU 9 MAI 2018

Le 9 mai 2018, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) tenait au Centre Saint-Pierre (Montréal) une activité de partage connaissances sur les réalités éducatives des personnes immigrantes, des Autochtones et des personnes vivant avec un handicap.

Au sein d'une société qui mise de plus en plus sur le savoir et la connaissance, les membres de certains groupes sociaux doivent surmonter davantage d'obstacles liés à l'éducation, la littératie et la diplomation. C'est notamment le cas des Autochtones, des personnes immigrantes et des personnes en situation de handicap. Afin de parvenir à une meilleure connaissance des réalités éducatives de ces personnes, l'ICÉA a convié ses membres et partenaires à une table ronde conviviale qui abordait les questions suivantes :

- À quels obstacles ces personnes sont-elles confrontées?
- Quels sont les impacts de ces barrières sur leurs taux de scolarité et de littératie?
- Quelles solutions permettraient de mieux répondre à leurs besoins et de surmonter ces barrières?

Quatre intervenantes liées à ces groupes sociaux ont pris la parole lors de cette activité de partage de connaissances. Elles ont tout à la fois dressé un portrait des réalités éducatives des groupes identifiés (scolarité, diplomation, littératie, etc.) et témoigné des situations de vie des personnes qui composent ces groupes.

LES INTERVENANTES DE L'ACTIVITÉ DU 9 MAI 2018

Les réalités éducatives des personnes immigrantes (p. 2)

Nisrin Al-Yahya – Coordinatrice de projets en employabilité au sein de l'organisme La Maisonnée, présidente de comité consultatif personnes immigrantes et formatrice du Service d'éducation et d'intégration interculturelle de Montréal (SEEIM)

Marie-Jeanne Blain – Anthropologue, chargée de cours à l'Université de Montréal et chercheuse postdoctorale à l'INRS – Urbanisation, culture et société

Les réalités éducatives des Autochtones (p. 5)

Diane Labelle – Directrice du *First Nations Regional Adult Education Center* de la communauté autochtone de Kahnawake

Les réalités éducatives des personnes vivant avec un handicap (p. 6)

Sarah Limoges – Organisatrice communautaire, volet défense des droits au sein de l'organisme Moelle épinière et motricité Québec (MÉMO-Qc)

Il est à noter que madame Diane Labelle a accepté de prendre la parole « au pied levé », en remplacement de l'intervenante qui avait été sollicitée par l'ICÉA. La participation de madame Labelle n'était pas prévue au départ et elle a relevé le défi de présenter un bref portrait de la réalité éducative des Autochtones.

Ce document propose une synthèse de ce qui a été dit lors de l'activité de partage de connaissances du 9 mai dernier. Il se fonde sur les notes prises et les observations faites par le personnel de l'ICÉA qui était présent.

Les lectrices et les lecteurs qui souhaiteraient approfondir leur compréhension des thèmes abordés pourront consulter l'enregistrement vidéo de l'activité du 9 mai qui en cliquant ici ou en consultant le site Web de l'ICÉA à : <https://icea.qc.ca/fr/actualites/un-int%C3%A9r%C3%AAt-incontestable-pour-les-personnes-immigrantes-les-autochtones-et-les-personnes>.

L'ICÉA tient à remercier les panélistes pour leur contribution.

Les réalités éducatives des personnes immigrantes

Réalités éducatives

- ✓ Les niveaux de scolarité des personnes immigrantes varient grandement selon les catégories d'immigrations : 75 % des personnes provenant de l'immigration économique ont 14 ans ou plus de scolarité, tandis que 50 % des personnes provenant du regroupement familial et près de 70 % des personnes réfugiées ou en situation semblable ont 13 ans ou moins de scolarité.

Ainsi, les logiques de scolarité et d'apprentissage des personnes immigrantes peuvent ainsi être opposées selon leur situation. Alors qu'il sera surtout question de « début de la scolarité » pour les personnes réfugiées ou admises en vertu du regroupement familial, il sera plutôt question de « retour aux études » pour les personnes de l'immigration économique. À ce titre, un retour aux études pour une travailleuse ou un travailleur qualifié se fera à l'université plus qu'à tout autre niveau.

- ✓ Il apparaît que les personnes réfugiées sont plus nombreuses que les personnes des autres catégories d'immigration à choisir la formation comme mode d'intégration. On constate que près de 70 % d'entre elles s'orientent vers des métiers spécialisés ou des programmes techniques du collégial.
- ✓ Les intervenantes insistent sur la grande difficulté de bien classer les jeunes qui arrivent au Canada selon leurs compétences réelles. Ces personnes sont souvent reclassées à un niveau inférieur à leur niveau réel de scolarité.

Aspirations éducatives

- ✓ Les intervenantes soulignent la nécessité de bien comprendre les désirs de la personne immigrante : il importe de se questionner sur le réel désir d'apprendre de cette personne, de même que sur ce qu'elle désire apprendre. Répondre à ces questions permettrait de leur fournir des occasions d'apprendre qui seraient plus en adéquation avec leurs aspirations et ainsi les engager dans un processus moins standardisé et plus personnalisé, qui favoriserait néanmoins leur intégration sociale et économique.

Intégration en emploi

- ✓ De manière générale, de nombreux obstacles liés à l'intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail demeurent bien présents. Par exemple, il faut en moyenne dix ans aux trois quarts de ces personnes pour se trouver un emploi dans leur domaine. Elles doivent par ailleurs faire face à des iniquités salariales, même après plusieurs années en emploi.

Les intervenantes se questionnaient notamment sur le niveau de connaissances des employeurs et des milieux de travail au sujet des réalités des personnes immigrantes : il semble que les réalités de ces personnes soient encore méconnues. À ce titre, les intervenantes soulignent la présence de nombreux préjugés raciaux ou religieux, qui constituent toujours des obstacles majeurs à l'intégration en emploi de personnes immigrantes.

- ✓ Certaines améliorations des conditions d'intégration des personnes immigrantes ont été notées au cours des dernières années : il semble qu'il soit plus facile pour les personnes immigrantes ayant des compétences nécessaires à la pratique de métiers techniques de faire évaluer leurs compétences. À ce titre, il faut souligner l'assouplissement de certaines règles concernant les permis de travail des travailleuses et des travailleurs qualifiés¹.

Les intervenantes avancent qu'une cause de cette amélioration pourrait être le phénomène de rareté de la main-d'œuvre qui affecte le monde du travail et qui se fait sentir dans plusieurs métiers spécialisés. Tout en démontrant qu'il est possible de trouver des solutions aux problèmes d'intégration des personnes immigrantes, ce type d'amélioration rappelle que le principal moteur du changement demeure les besoins du marché du travail.

- ✓ Les intervenantes s'interrogent par ailleurs sur l'importance qui est accordée aux objectifs de recrutement des travailleuses et des travailleurs qualifiés. Un premier objectif peut être de permettre à ces personnes d'obtenir le statut de résidentes permanentes en faisant valoir la valeur de leurs compétences professionnelles. Un second objectif peut être de s'assurer que les employeurs disposent des compétences professionnelles de ces personnes à court et moyen terme. Ces objectifs ne sont pas incompatibles, mais il est légitime de se demander si l'utilitaire ne prendra pas le pas sur l'humanitaire.

En lien avec le recrutement sur la base des compétences, les intervenantes soulignent de nombreux cas de travailleuses et de travailleurs qualifiés qui ont été recrutés à ce titre, mais qui ne travaillent pas dans leur domaine : ces cas soulignent une perte manifeste de compétences, au désavantage des personnes immigrantes.

Francisation

- ✓ La francisation des personnes immigrantes fait figure de cause mal défendue : il semble qu'elle fasse l'objet de commentaires négatifs de la part de nombreuses personnes engagées en francisation (tant des participantes que des intervenantes). La question est soulevée par les intervenantes de savoir pourquoi il s'avère nécessaire de défendre ce qui constitue un acquis pour la société québécoise. Il semble que l'importance du français comme langue de travail soit mal appuyée dans l'argumentaire présenté aux personnes immigrantes.

Sans remettre en cause la nécessité du soutien financier offert aux personnes en francisation, les intervenantes constatent que ce soutien semble être, dans certaines situations, une plus grande source de motivation que le désir d'apprendre la langue officielle du Québec.

- ✓ Les intervenantes soulignent par ailleurs la situation particulière de certaines personnes immigrantes qui n'ont plus droit à des services de francisation à temps complet en raison du temps écoulé depuis leur entrée au Canada (plus de cinq ans). De nombreuses femmes se retrouvent dans cette situation, notamment en raison du fait qu'elles sont accaparées par des responsabilités familiales dès leur

¹ « Les travailleurs qualifiés qui détiennent un Certificat de sélection du Québec et qui résident au Québec ne sont pas obligés d'obtenir un nouveau Certificat d'acceptation du Québec avant de faire une demande pour prolonger ou renouveler leur permis de travail temporaire. L'employeur se voit alors dispensé de l'obligation de faire une demande d'Étude d'impact sur le marché du travail (EIMT). » Source : [Immigration, Diversité et Inclusion \(Québec\)](#)

arrivée, qu'elles n'ont parfois pas accès à toute l'information disponible et que la liberté de suivre des cours à temps plein survient trop tard.

L'inadmissibilité à des cours de français à temps complet peut être la source de nombreux problèmes d'intégration : on pense notamment au test de citoyenneté (que certaines personnes ne tentent jamais en raison d'une faible maîtrise des langues officielles) et au test de permis de conduire. À ce titre, on souligne le cas de certains pays pour lesquels il est possible d'obtenir une équivalence du permis de conduire du pays d'origine dans un délai de six mois.

Par ailleurs, les intervenantes soulignent le fait que l'inadmissibilité à des cours de français à temps complet force certaines personnes immigrantes à se tourner vers des organismes d'alphabétisation pour accroître leur maîtrise de la langue officielle. Ces organismes ne disposent pas toujours de l'expertise nécessaire pour aider adéquatement ces personnes.

Réalité des femmes immigrantes

- ✓ Une meilleure connaissance de la réalité des femmes immigrantes est nécessaire afin de pouvoir leur offrir des services adaptés à leur situation. À ce titre, l'accessibilité à des services de garde s'avère un problème majeur. En effet, les femmes immigrantes sont souvent accaparées par des responsabilités familiales dès leur arrivée, il découle de cette situation qu'elles ne disposent pas de la liberté nécessaire pour participer à des initiatives d'intégration (par exemple, des cours de français à temps plein).

Reconnaissance des acquis et des compétences

- ✓ Pour une personne immigrante, un processus de reconnaissance des acquis et des compétences peut parfois s'avérer plus long que la durée d'un programme de formation professionnelle. On cite l'exemple d'une personne immigrante cumulant 20 ans d'expérience en plomberie : suivre une formation professionnelle de 16 mois lui permettra d'exercer légalement son métier plus rapidement que de se faire reconnaître ses années d'expérience et de suivre la formation d'appoint exigée.
- ✓ Le processus de reconnaissance des acquis et des compétences est souvent entravé par l'absence de papiers officiels attestant des compétences professionnelles ou du niveau de scolarité de la personne. Ce processus mène par ailleurs bien souvent à la reconnaissance d'un nombre d'années de scolarité inférieur au nombre d'années réellement complétées par la personne immigrante.
- ✓ Les intervenantes insistent également sur la difficulté pour la société d'accueil de bien comprendre la nature des compétences que la personne immigrante maîtrise ainsi que la valeur réelle de ses diplômes ou de son niveau de scolarité. L'utilisation de « repères québécois » dans le processus de reconnaissance des acquis scolaires des personnes immigrantes occasionne des erreurs de « traduction » et mène à des évaluations qui se révèlent quasi systématiquement à la baisse.

Pistes porteuses pour les personnes immigrantes

Plusieurs pistes de solution ont été formulées par les intervenantes qui témoignaient des réalités éducatives des personnes immigrantes.

- 1. Sensibiliser les différents milieux qui accueillent des personnes immigrantes :** les employeurs et les ordres professionnels sont les premiers milieux visés par cet effort de sensibilisation; il importe de bien leur faire comprendre les multiples réalités des personnes immigrantes, notamment dans le but de contrer les préjugés (raciaux ou religieux) qui constituent des obstacles à leur intégration. Ces efforts de sensibilisation doivent également permettre aux personnes immigrantes de bien comprendre les réalités propres à la société d'accueil.
- 2. Offrir plus de services de soutien à l'intégration :** il importe d'établir des liens entre les familles, les milieux de vie ainsi que les structures et les organismes d'accueil. Il importe de bien comprendre que les familles et les milieux de vie se caractérisent par des relations et des dynamiques familiales particulières : on note le fait que les enfants y jouent parfois le rôle d'agents-facilitateurs de l'intégration des parents, compte tenu d'une plus grande facilité à comprendre la langue et les réalités québécoises.
- 3. Créer des liens et un sentiment d'appartenance par le jumelage et le mentorat.** Le jumelage interculturel s'avère à ce titre être un bon moyen de favoriser l'apprentissage et l'intégration chez les personnes immigrantes, d'une part, et de favoriser une meilleure connaissance des réalités de l'immigration par la société québécoise, d'autre part.
- 4. Offrir des formations d'appoint :** une formule de formation à la carte permettrait aux personnes immigrantes de mettre à jour une ou plusieurs compétences qui sont nécessaires à leur intégration en emploi.
- 5. Offrir des formations en milieux professionnels :** complémentaires au milieu scolaire, ces formations axées sur la pratique en situation réelle permettraient de valoriser les acquis professionnels de la personne tout en lui fournissant un nouvel outil de reconnaissance.
- 6. Favoriser la reconnaissance des acquis et des compétences** des personnes immigrantes en misant sur une meilleure évaluation de la scolarité acquise à l'étranger ainsi que sur la valorisation de profils professionnels reconnus.
- 7. Offrir des stages de formation et de l'accompagnement** pour l'accès au marché du travail, de même que le maintien en emploi et la réussite professionnelle. Les stages de formation s'avèrent être des pratiques porteuses pour l'actualisation, la mise à jour et l'évaluation des compétences professionnelles des personnes immigrantes. Cependant, les employeurs n'offrent pas toujours le suivi et l'accompagnement nécessaires au succès d'un stage. Il en résulte que le succès des stages offerts repose bien souvent sur les épaules de la personne immigrante.

Les personnes qui souhaiteraient approfondir les thèmes abordés dans cette section pourront consulter la recherche exploratoire réalisée par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées, en 2016 et 2017 : [Recherche exploratoire sur l'employabilité des personnes réfugiées – TCRI](#).

Les réalités éducatives des Autochtones

Scolarité

- ✓ L'intervenante souligne que le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) dans les communautés autochtones serait de 40 % à 45 %; les hommes étant plus nombreux que les femmes à détenir un DES. La variation du taux d'obtention du DES entre les hommes et les femmes s'expliquerait notamment en raison de l'abandon des études par les jeunes filles lorsque survient une grossesse.

Apprentissage dans la communauté

- ✓ L'intervenante souligne également l'ouverture de plusieurs centres d'éducation des adultes dans les communautés autochtones du Québec au cours des dernières années, notamment à Lac-Simon, en 2012 (francophone) et à Kahnawake, en 2013 (anglophone). On dénombre à ce jour huit satellites de ces centres dans les communautés autochtones du Québec.

Ces centres bénéficient d'une reconnaissance officielle du ministère de l'Éducation du Québec et ils misent sur des approches différentes, notamment en ce qui concerne l'apprentissage et les horaires individuels. À ce titre, la pratique passerait souvent avant la théorie (de manière à ancrer celle-ci dans une réalité concrète), des approches par projets seront plus valorisées que des approches scolaires et, finalement, le personnel enseignant fera preuve d'une grande flexibilité, n'hésitant pas à se rendre à l'extérieur pour donner une autre dimension à l'apprentissage.

- ✓ Le défi de l'apprentissage dans les communautés autochtones est de rendre les institutions accessibles : il s'avère nécessaire d'adapter les pratiques d'enseignement, de reconnaissance des acquis et autres de manière à ce qu'elles répondent aux aspirations éducatives des autochtones tout en s'accordant avec les traditions et la culture autochtone. Ces adaptations réclament par ailleurs un financement approprié et suffisant. Cette adaptation des approches ne change cependant rien à l'obligation de valider les apprentissages à l'aide d'examens reconnus par le ministère.
- ✓ L'intervenante souligne par ailleurs le fait que l'apprentissage dans les communautés autochtones est limité au niveau secondaire. De fait, les Autochtones qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires ou encore une formation professionnelle doivent le plus souvent quitter leur communauté.

Apprentissage hors de la communauté

- ✓ Pour les Autochtones, l'apprentissage hors communauté est vécu comme une rupture avec leur milieu de vie. Ces personnes doivent parfois se rendre à plusieurs centaines de kilomètres de leur communauté. Elles se retrouvent ainsi éloignées de leur famille et elles ne bénéficient plus du soutien de leurs proches.

Ces déchirements sont susceptibles d'affecter tout le groupe familial : dans certains cas, les jeunes mères laisseront la garde de leurs enfants à des membres de leur famille; dans d'autres cas, c'est tout

le groupe familial (père, mère et enfants) qui déménage temporairement pour suivre la personne en formation (avec tout ce que cela implique comme contraintes en frais de subsistance et de logement).

- ✓ L'apprentissage hors communauté suppose également un effort d'adaptation de la personne autochtone à un milieu de vie différent (souvent urbain), à une culture différente et à des approches d'enseignement qui se révéleraient moins bien adaptées à sa façon d'apprendre.

Les réalités éducatives des personnes vivant avec un handicap

Obstacles et contraintes

- ✓ De manière générale, les personnes vivant avec un handicap affichent des niveaux de scolarité inférieurs à la moyenne de la population québécoise. Ce constat est lié à la grande variété des obstacles auxquels sont confrontées ces personnes.

Les obstacles institutionnels

De nombreuses personnes vivant avec un ou plusieurs handicaps sont encouragées, sinon contraintes de fréquenter des établissements d'enseignement spécialisés qui se caractérisent par des approches d'apprentissage qui sont davantage axées sur la maîtrise de compétences sociales que sur l'acquisition de connaissances.

Ces établissements disposent le plus souvent d'équipements et de services adaptés aux handicaps des personnes qui le fréquentent. Cependant, ils proposent en contrepartie un rythme d'apprentissage plus lent : la personne pourra y trouver tous les soins et les services spécialisés que réclame sa condition, mais elle y terminera son DES à un âge plus avancé que la moyenne du réseau public d'éducation. L'intervenante souligne à ce titre qu'elle a terminé son DES à l'âge de 21 ans.

Hors de ces établissements, la personne vivant avec un handicap aura besoin d'avoir accès à un parcours éducatif adapté à sa condition ou ses capacités. La nécessité de recevoir des traitements quotidiens ou hebdomadaires, par exemple, aura une influence sur l'horaire des cours de cette personne.

Les obstacles dispositionnels

Selon la gravité de son incapacité, la personne vivant avec un handicap sera confrontée à des préjugés qui pourraient influencer négativement sa capacité de réussir ou son désir de persévérer. Par exemple, il est possible que des proches (parfois ses parents) et des personnes-ressources de l'entourage de cette personne aient tendance à minimiser ses compétences ou encore à minimiser l'importance des compétences qu'elle devra mobiliser dans sa vie adulte.

Cette personne sera par ailleurs victime de préjugés à l'encontre de sa capacité à apprendre, à maîtriser certaines compétences et même à accomplir certaines tâches.

Les obstacles physiques et architecturaux

De nombreuses personnes vivent avec des handicaps qui réclament des mesures d'adaptation et d'accommodements (rampes d'accès, ascenseurs, portes automatiques, toilettes et équipements adaptés, services de prise de notes, etc.).

L'intervenante cite à ce titre différents obstacles possibles : l'offre d'un cours universitaire dans une salle située à un étage qui n'est pas accessible par ascenseur, l'absence de dispositif d'ouverture

automatique² ou la grande distance entre une salle de classe et une toilette adaptée. Dans ce cas précis, la durée d'une pause peut ne pas être suffisante pour que la personne ait le temps de se déplacer et de revenir en classe avant la reprise du cours.

- ✓ L'ensemble de ces obstacles sont susceptibles d'affecter le parcours éducatif (et même professionnel) d'une personne vivant avec un handicap. On donne l'exemple des stages à réaliser en cours de formation : la personne vivant avec un handicap doit trouver un milieu de travail adapté, ce qui s'avère être une contrainte supplémentaire.

Accessibilité et continuité des services éducatifs

- ✓ L'intervenante fait état d'une rupture du parcours éducatif après l'âge de 21 ans. Les établissements d'enseignement spécialisés favorisent l'accessibilité à l'apprentissage pour un grand nombre de personnes vivant avec un handicap, mais ils ne le font que jusqu'à l'âge de 21 ans. Passé cet âge, les personnes vivant avec un handicap doivent avoir recours aux mêmes services éducatifs que les personnes sans handicap : apparaissent alors une multitude d'obstacles en matière d'accessibilité, d'adaptation et de gratuité des services.

L'intervenant souligne le fait que l'accessibilité à des services d'enseignements postsecondaires peut être facilement limitée par les différents obstacles cités en exemple.

- ✓ L'intervenante souligne par ailleurs les limites des mesures d'aide financière à l'apprentissage qui sont offertes aux personnes vivant avec un handicap. Sa situation personnelle lui permettait d'avoir accès au programme Réussir³ et sa situation familiale lui permettait de recevoir des prêts et bourses du ministère de l'Éducation. Cependant, toutes les personnes vivant avec un handicap n'ont pas cette opportunité.

L'accès à l'aide financière aux études, par exemple, peut être limité en raison des revenus des parents – tout comme c'est le cas des personnes sans handicap.

L'ensemble des interventions entendues lors de cette activité de partage de connaissances mène l'ICÉA à la formulation d'un constat troublant :

« Le droit à l'éducation des adultes et à l'apprentissage tout au long de la vie de nombreuses personnes, notamment les personnes immigrantes, les Autochtones et les personnes vivant avec un handicap, s'avère limité : dans certains cas, la concrétisation de ce droit fondamental se révèle même pratiquement impossible. »

² Ces dispositifs s'avèrent essentiels pour les personnes en fauteuil roulant.

³ Réussir est un programme d'aide et d'accompagnement social pour les personnes qui ont des contraintes sévères à l'emploi et qui désirent accéder plus facilement aux études secondaires professionnelles ou postsecondaires. Ce programme permet de recevoir de l'aide financière en plus des prêts et bourses du ministère de l'Éducation.